

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 octobre 2013

CP 13/10-14

L'an deux mille treize, le 28 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral,
Marty, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac ;*

Absent excusé : M. Descazeaux.

**ETUDES GEOTECHNIQUES DE MAITRISE D'OEUVRE
POUR PROJETS ROUTIERS ET OUVRAGES D'ART**

DEVOLUTION DES MARCHES

Afin de répondre aux besoins d'études géotechniques pour la réalisation d'études de projet routier, de conception d'ouvrage et de réparation d'ouvrage ou de glissement de terrain du département de Tarn-et-Garonne, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de services.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marché à bons de commande
- Marché sans montant
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

- Marché composé de 2 lots :
Lot 1 : Sondages et essais
Lot 2 : Etudes géotechniques

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 septembre 2013, a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et délais requis.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés qui proposent, pour les 2 lots, la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

- | | |
|--------------------------|-----|
| - prix des prestations | 60% |
| - méthodologie et moyens | 40% |

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 septembre 2013,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, les marchés d'études géotechniques de maîtrise d'oeuvre pour projets routiers et ouvrages d'art du département de Tarn-et-Garonne, avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Sondages et essais

Attributaire : Société FONDASOL

Lot 2 : Etudes géotechniques

Attributaire : Société ALIOS PYRENEES

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,